

Image not found or type unknown



Travaux effectués sans demande d'entente dans copropriete

Par **martou**, le **22/02/2012** à **20:37**

Bonjour, rnje suis proprietaire d'un appart dans une maison de village. Il n'y a pas de contrat de copropriete. Le proprietaire du dessus a fait refaire la toiture sans mon consentement et demande de payer la moitiérnles dégats à la toiture étaient très importants .Je me demande si je dois payer pour sa negligence passée alors que je n'ai l'appart que depuis peurnje vous remercie